

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VANDIERES  
SEANCE DU : 27.04.2026**

Date convocation : 13.04.2026

Date d'affichage : 29.04.2026

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six et le VINGT SEPT AVRIL

Ont pris part à la DCM : 15 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, DEL VECCHIO Jean Pierre, Maire

PRESENTS : Mesdames CAMPOS PEREIRA Lydie, DEBOIS Emilie, INSERRA Kamelia, HUSSON Séverine, GAVOILLE Caroline, MOUROT Cindy, KULINICZ Julie, et Messieurs SCHARBANO Denis, HIETTER Yves, BASSAN Nicolas, BLATTMANN Fabien, Daniel L'HUILLIER, KRAEMER Alain, LESAGE Antoine.

Messieurs Denis Scharbano et Antoine Lesage ont été nommés secrétaires conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Objet de la délibération :

**Affectation des résultats du budget EAU ET ASSAINISSEMENT de 2025 pour le BP 2026 :**

Monsieur le Maire expose qu'il faut affecter les résultats du budget eau et assainissement de 2025 conformément à l'instruction M49.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en recette de 30 201.01 €.

Le résultat d'investissement, un excédent de 210 444.06 € est reporté en section d'investissement recette chapitre 001 « excédent d'investissement reporté ».

**BP 2026 EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire expose les recettes et les dépenses du budget primitif eau et assainissement 2026.

Après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire, des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget eau et assainissement pour l'année 2026, le conseil municipal adopte, à l'unanimité le budget primitif eau et assainissement 2026 selon le détail ci-après dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

- Dépenses d'exploitation :	238 883.05 €
- Recettes d'exploitation :	238 883.05 €
- Dépenses d'investissement :	301 073.92 €
Restes à réaliser en dépenses	23 924.84 €
Total dépenses d'investissement	324 998.76 €
- Recettes d'investissement :	324 998.76 €

### **Affectation du résultat BUDGET COMMUNAL de 2025 pour le BP 2026 :**

Monsieur le Maire expose qu'il faut affecter les résultats du budget 2025.

Le résultat d'investissement de + 185 960.11 € est automatiquement reporté en section d'investissement chapitre 001, excédent d'investissement reporté.

Le résultat de fonctionnement + 256 064.98 € peut être affecté en totalité ou en partie en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2025 soit 150 000.00 € au compte 1068 de la section d'investissement en recette et 106 064.98 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.

### **VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal **de ne pas augmenter les taux votés en 2025 :**

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de voter le taux des taxes pour l'année 2026 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 7.60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14.95 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX 2026 ONF :**

Monsieur le Maire expose que l'ONF a adressé à la commune de Vandières, le programme d'actions pour l'année 2026 concernant les travaux suivants :

- de cloisonnement sylvicole par maintenance mécanisée dans la forêt en fonctionnement dans les parcelles N°16i,17i,17j,
- de nettoyage de régénération sur les parcelles N°34j et 35j suivant le devis ci-joint de 12 490.00 € HT soit 13 739.00 € TTC en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à faire effectuer les travaux en question uniquement pour le cloisonnement des parcelles en question et le nettoyage de régénération pour la parcelle N°34j soit une estimation d'environ 8 000 € TTC.

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire propose le versement des subventions suivantes

- Association « Les Petits Bout'Choux » : 600 €
- Association « DVHA » Danse : 1200€
- Association « Foyer Rural » : 1500€
- Association « FCV » Football Club de Vandières : 1500€
- Association « Les Sonneurs de la Côte » de Pagny-sur-Moselle : 100 €
- Association des Donneurs de sang de Pagny-sur-Moselle : 100 €
- Association « Société musicale » de Pagny-sur-Moselle : 1000 €
- Association « AEIM » Association Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux : 300€

- Les Restaurants du Cœur : 100 €
- La Croix Rouge : 150 €
- Vandières en fête : 11 000 €
- CCAS de Vandières : 25 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 13 voix pour et 2 abstentions (Julie Kulinicz et Antoine Lesage) les montants des subventions attribuées aux associations et au CCAS de la commune.

#### **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026 :**

Monsieur le Maire expose les recettes et les dépenses du budget primitif communal 2026.

Après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal pour l'année 2026, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 selon le détail ci-après dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

- Dépenses de fonctionnement :	1 201 274.69 €
- Recettes de fonctionnement :	1 201 274.69 €
- Dépenses d'investissement :	440 472.07 €
- Restes à réaliser 2025 :	274 110.11 €
- Total dépenses d'investissement :	714 582.18 €
- Recettes d'investissement :	626 332.18 €
- Restes à réaliser 2025 :	88 250.00 €
- Total dépenses d'investissement :	714 582.18 €

#### **ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DU TREY :**

Monsieur le Maire expose qu'il faut élire trois membres du conseil pour représenter la commune dans le syndicat intercommunal scolaire de la Vallée du Trey :

Se sont déclarés candidats :

L'HUILLIER Daniel  
CAMPOS PEREIRA Lydie  
DEL VECCHIO Jean-Pierre

Il a été procédé au vote.

Ont obtenu :

L'HUILLIER Daniel : 13 Voix pour et 2 contre  
CAMPOS PEREIRA Lydie : 13 Voix pour et 2 contre  
DEL VECCHIO Jean-Pierre : 13 Voix pour et 2 contre

Sont donc Elus :

L'HUILLIER Daniel  
CAMPOS PEREIRA Lydie  
DEL VECCHIO Jean-Pierre

#### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :**

Monsieur le Maire expose que le Directeur des Services Fiscaux demande au conseil de dresser une liste de 12 propositions pour les commissaires titulaires et 12 propositions pour les commissaires suppléants parmi lesquels il choisira les membres de la commission communale des impôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la liste suivante des personnes appelées à siéger à la commission. Ci-joint le tableau détaillé fourni par la DGFIP et complété.

COMMISSAIRES	COMMISSAIRES
1. CAMPOS PERIERA Lydie	13. HANS Christine
2. KULINICZ Benoît	14. GOSSET Sandrine
3. BADOUX Daniel	15. THIRIET Francis
4. FONTAN Liliane	16.
5. MAIRE François	17.
6. DEL VECCHIO Patricia	18.
7. BASSAN Viviane	19.
8. L'HUILLIER Daniel	20.
9. ECKERT Pierre	21.
10. COURTE Jean-Marie	22.
11. COLIN Jean-Pierre	23.
12. DENIS Michel	24.

#### **RD 89 – CONVENTION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER AVEC LE DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE :**

Le maire expose le projet de convention autorisant l'exécution par la commune de Vandières de travaux d'aménagement de voirie le long de la RD 89 (rue de la Libération).

Cette convention définit les obligations respectives de la commune de Vandières et du département de Meurthe et Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixe les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Elle est établie pour une durée de 30 ans reconductible après accord entre les parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 2 abstentions (Julie Kulinicz et Antoine Lesage),

-approuve la convention de gestion du domaine public routier à signer avec le Département de Meurthe-et-Moselle,

-Autorise le maire à signer ladite convention.

#### **EMPLOI DES JEUNES ETE 2026 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, confirme son action dans le domaine de l'emploi des jeunes en été.

Il autorise à l'unanimité, le Maire à recruter des jeunes de 18 à 25 ans habitant la commune en tant qu'Adjoint Technique Territorial Contractuel à temps complet pour effectuer cet été des travaux d'entretien en remplacement des Adjoints Techniques Territoriaux en congés.

Chaque jeune sera employé **deux semaines** durant les mois de juin, juillet et août 2026 à l'indice **brut 378** indice **majoré 371** du grade d'adjoint technique territorial. Il sera possible de **prolonger le contrat** en cas de besoin.

#### **ELECTION DES SUPPLEANTS AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :**

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson (CCBPAM) demande que l'on lui adresse les propositions pour chaque commission parmi les membres du conseil municipal (hors membres di Conseil Communautaires) un membre titulaire et un membre suppléant.

Les commissions suivantes sont :

1. Développement économique
2. Finances

3. Petite enfance/jeunesse/sports
4. Services aux communes
5. Déchets
6. Mobilités
7. Habitat/Aménagement du territoire/Gens du voyage
8. Environnement/Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention inondation)
9. Culture
10. Sécurité/Solidarités

<b>COMMISSIONS</b>	<b>Se sont présentés :</b>	<b>Ont obtenu :</b>	<b>Est élu :</b>
<b>1.Développement économique</b>	LESAGE Antoine	15 voix	<b>LESAGE Antoine</b>
<b>2.Finances</b>	CAMPOS PEREIRA Lydie	15voix	<b>CAMPOS PEREIRA Lydie</b>
<b>3.Petite enfance jeunesse sports</b>	MOUROT Cindy INSERRA Kamelia	8 voix 7 voix	<b>MOUROT Cindy</b>
<b>4.Services aux communes</b>	KULINICZ Julie	15 voix	<b>KULINICZ Julie</b>
<b>5.Déchets</b>	DEBOIS Emilie	15 voix	<b>DEBOIS Emilie</b>
<b>6.Mobilités</b>	HIETTER Yves	15 voix	<b>HIETTER Yves</b>
<b>7.Habitat Aménagement du territoire gens du voyage</b>	HUSSON Severine KULINICZ Julie	13voix 2 voix	<b>HUSSON Severine</b>
<b>8.Environnement Gemapi</b>	KULINICZ Julie	15 voix	<b>KULINICZ Julie</b>
<b>9.Culture</b>	BASSAN Nicolas	15 voix	<b>BASSAN Nicolas</b>
<b>10.Sécurité Solidarités</b>	BLATTMANN Fabien	15 voix	<b>BLATTMANN Fabien</b>